

Obsèques

Ici, on peut reposer en paix au pied d'un arbre

PRUILLÉ (MAINE-ET-LOIRE)
DE NATHALIE VERDIER

ALTERNATIVE écologique au cimetière, le concept de Forêt Parc débarque demain en France. Il propose à ceux qui choisissent la crémation de faire enfouir leurs cendres au pied d'un arbre. Une pratique funéraire déjà répandue en Suisse et en Allemagne, riche de sens et de symboles, et qui pourrait bien intéresser tous les Français — ils sont aujourd'hui au sur quatre — qui se font incinérer.

Un espace naturel de recueillement

C'est encore en apparence un grand champ que, seuls, un petit parking gravillonné et des plantations récentes distinguent véritablement de ses voisins. Et pourtant, c'est bien ici, à Pruilé, à une quinzaine de kilomètres au nord d'Angers, que sera inaugurée demain la première Forêt Parc de France, qui est un espace naturel de recueillement, dédié à la mémoire de personnes ayant choisi la crémation.

Elle s'étend sur 1,5 hectares, dont deux ont été engazonnés et plantés de chênes (rouge, vert, pédonculé), de hêtres, de frênes, d'érables mais aussi d'acacias, de pins parasols, de ginkgos et de liquidambars... 250 jeunes arbres au pied desquels, si vous le souhaitez, vous pourrez faire déposer vos cendres, à votre mort. Joël Freuchet, 52 ans, et Christian du Colombier, 50 ans, les deux ingénieurs à l'origine du projet, ont eu l'idée de ce parc après avoir mal vécu le départ de plusieurs de leurs proches. « Je me souviens avoir assisté, au crématorium, à une cérémonie très rapide pour un ami. Ses

cendres avaient été dispersées dans un jardin du souvenir et tout était fini en un peu plus d'une heure », se remémore Joël Freuchet.

Amoureux des arbres, les deux associés ont imaginé un concept qui permette de redonner un sens social à la sépulture et matérialiser symboliquement la mémoire des défunts. « Dans un village au sud d'Angers, on plante un arbre à chaque nouvelle naissance. On est partis de cette même idée du cycle de la vie, précise Joël Freuchet. On a découvert par la suite qu'il existait une quarantaine de sites en Suisse et d'autres en Allemagne. » Le principe des Forêts Parcs est simple. Vous faites déposer les cendres par une entreprise funéraire dans une urne biodégradable qui sera enfouie au pied d'un arbre préalablement choisi. L'arbre est votre propriété.

Un coût important

Le contrat avec la société Les Arbres de la mémoire, créée par les deux ingénieurs, garanti par acte notarié de quatre-vingt-dix ans la jouissance inaliénable du terrain où il est planté, avec une garantie d'entretien de dix ans et une autre de trois ans pour assurer la plantation.

Les entreprises funéraires ont accueilli l'idée avec enthousiasme. « En travaillant sur les symboles, on répond à une demande », argumente Christian Cardin, marbrier funéraire à Angers. Mais c'est un coût important : 3 200 €, soit à peu près le coût moyen d'un caveau et d'une pierre tombale avec une concession de quinze ans, auquel il faut ajouter la crémation et les prestations initiales (convoi, soins, corbillard, fleurs...). Le prix de l'éternité ?

YVES BOITEAU



PRUILLÉ (MAINE-ET-LOIRE). Joël Freuchet (à gauche) et Christian du Colombier, les deux créateurs du Forêt Parc, offrent à ceux qui choisissent de se faire incinérer d'enfouir leurs cendres au pied d'un arbre.

« J'ai été séduit par l'idée de pérennité »

comptable, 48 ans, fera déposer ses cendres à Pruilé

SON ARBRE n'est pas encore choisi. Mais sa décision est déjà prise. Christian, comptable âgé de 48 ans, domicilié près de Cholet (Maine-et-Loire), fera déposer, le jour venu, ses cendres à Pruilé, dans la Forêt Parc de l'Anjou. De confession catholique, ce prêtre quant à pris connaissance du projet il y a quelques années et a commencé à y réfléchir à la mort de son père il y a deux ans.

« Il a été inhumé et je pensais plutôt l'imiter. Je n'étais pas très partisan, au départ, de la crémation, explique-t-il. J'ai été élevé dans la tradition et je reste très attaché à certaines valeurs. » Mais plusieurs éléments l'ont fait chan-

ger d'avis. La recherche d'harmonie avec sa femme, hostile, elle, à l'idée du dépensement en terre et favorable à l'incinération. Le symbole crucifié. « C'est ce qui m'a plu. L'idée de pérennité avec l'arbre qui pousse vers le ciel. Je n'ai pas trouvé de contradictions avec mes convictions. »

C'est en se rendant sur place à Pruilé qu'il s'est définitivement convaincu. « Quand j'ai vu le parc, le nombre d'arbres et l'environnement naturel, ça m'a aidé. » Récemment, il en a parlé à sa mère, pour jauger sa réaction. « Elle a très bien réagi et compris mon choix. A tel point qu'elle va m'accompagner à l'inauguration demain », se réjouit Christian.

Y.B.

VOUS RESPONDEZ / Etes-vous d'accord avec cette formule d'obsèques ?



Anthony Heintz
26 ANS
SANS EMPLOI
TOULOUSE (31)

« Carrément ! C'est une démarche presque ardue. Planter un arbre à sa mort, c'est aussi faire un geste pour l'environnement. Quelque part, c'est reprendre le cycle de la vie. Moi, je prendrais un truc qui dure, genre un scoïvia. Ce serait une sorte de monument végétal. C'est mieux qu'une vieille tombe qui pourrit. Sinon, j'aimerais bien qu'on disperse mes cendres dans la mer. »



M. Hofmeister-Neubelt
44 ANS
PROFESSEUR DE FRANÇAIS
PARIS XII^e

« Oui. Je préfère être enterré au milieu de la nature plutôt qu'au beau milieu d'une ville. Chez moi, en Allemagne, c'est fréquent. J'adore tous les arbres, mais si je pouvais choisir, ce serait un petit conifère qui grandirait au fil des années. Ce serait un symbole de vie. Savoir comment on veut être enterré, c'est une question qu'on se pose avec l'âge. Moi, j'y pense depuis que j'ai 40 ans. »



Raymond Berric
52 ANS
TECHNICIEN
BEAUCHAMPS (VAL-D'OISE)

« Là, franchement, je ne trouve pas que ce soit une bonne idée. Je préférerais une structure en dur. Cela dit, je n'y ai jamais trop pensé. Nous sommes encore jeunes, non ! La semaine dernière, je me suis juste posé la question avec ma femme — mais en plaisantant — de savoir si nous serions enterrés en région parisienne ou en Bretagne. Et je ne me suis pas encore décidé. »



Agathe Mouchoux
23 ANS
STAG. EN COMMUNICATION
PARIS XVIII^e

« Je suis sûre que cela permettrait aux défunts d'avoir beaucoup plus de visites ! Les cimetières sont des lieux toujours tristes, alors que nous devrions en faire des endroits vivants. Voir les arbres pousser, ça dédramatiserait la mort. C'est aussi une manière de trouver une alternative à toutes ces pierres. Je choisirais un spécimen qui ressemblerait à ma personnalité ! »



Michelle Reicher
50 ANS
ASSISTANTE DE DIRECTION
THIONVILLE (57)

« Pourquoi pas ! Ce serait plus gai qu'un cimetière traditionnel. J'ai honte des cimetières. Je ne voudrais pas que fleurir ma tombe soit une corvée pour quelqu'un. Je veux être incinérée. On pourrait disperser mes cendres à la campagne. Et si c'était sous un arbre, je prendrais volontiers un cèdre, je trouve cet arbre très beau. Mais plus de 3 000 €, c'est beaucoup. Ce n'est pas à la portée de tous. »

COURRIER / VOS DROITS

Assurance des bijoux et fisc

Je viens d'hériter des bijoux de ma grand-tante. J'envisage de les faire assurer, mais une amie me signale que les compagnies déclarent au fisc l'identité et les coordonnées des propriétaires de bijoux. Est-ce exact ?

LE (Nice)

Il est vrai que, jusqu'à présent, les assureurs avaient l'obligation de déclarer chaque année, au fisc, l'identité et les coordonnées des propriétaires de bijoux, d'objets d'art, de pièces de collection et d'antiquité lorsque leur valeur assurée dépassait 15 000 €. Mais depuis l'article 29 de l'ordonnance n° 2004-281 relative à des mesures de simplification en matière fiscale (« JO » du 27.03.04), cette obligation vient d'être supprimée. Vous pouvez donc assurer vos bijoux en toute tranquillité.

PROPOS RECUEILLIS PAR GRÉGOIRE PLOUVIER